



Conditions de participation Association insieme Vaud

L'inscription à nos séjours est réservée aux personnes, membres d'insieme Vaud, en situation de handicap mental.

Si d'autres handicaps sont associés (physiques, moteurs, psychiques, etc.) il est primordial qu'ils ne prévalent pas en importance par rapport au handicap mental. Chaque association est spécialisée dans son domaine, et nous ne possédons pas les moyens d'accompagner les participant·e·s nécessitant des besoins plus importants. Nous vous redirigerons volontiers vers des associations plus adaptées.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour que votre inscription soit prise en compte :

- Ne pas nécessiter l'encadrement de plus d'un moniteur·ice par participant·e
- Être capable physiquement de monter des escaliers seuls ou avec un léger soutien.
- Être en bonne santé habituelle et ne pas nécessiter de soins médico-techniques par du personnel qualifié.
- Ne pas avoir de troubles du comportement ou psychiques importants.
- Remplir le dossier complet demandé ainsi que la fiche d'urgence transmise par insieme Vaud et mise à jour avant le départ.
- Être en possession des assurances requises et en fournir les documents demandés.
- S'être acquitté du paiement avant le séjour.
- Avoir une personne référente atteignable pendant toute la durée du séjour pour prendre en charge la personne en cas de problème.

L'association se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription de certains participant·e·s.

Merci de lire attentivement les explications des conditions de participation et d'annulation des séjours ci-dessous ainsi que les informations importantes :

Comportement / Violence / Abus

Au moment du départ, le/la participant·e doit avoir un comportement stable et participatif. Pour le/la participant·e qui est susceptible de rencontrer des troubles du comportement ou des troubles psychiques durant le séjour, des indications claires doivent être données au moniteur·trice, afin d'avoir les outils pour gérer une éventuelle crise.

Les gestes d'agressivité ou de harcèlement, verbal, psychologique, physique ou sexuel sont interdits et sont des motifs de renvoi du camp tout comme le non-respect des consignes données par le/la moniteur·trice.

Tout comportement inadmissible ou ingérable entraîne le renvoi immédiat du camp.

En cas de retour prématuré, le financement du transport est pris en charge par les parents/curateurs/institution.

Le/La responsable prendra la décision en accord avec le Secrétariat général d'insieme Vaud de ne pas garder en séjour un/une participant·e qui aurait un comportement inapproprié (comportements défis trop conséquents, trop grand mal-être), et/ou qui ne correspond pas à la présentation qui a été faite dans son dossier. En effet, il s'agit de vacances et loisirs pour les participant·e·s et on ne peut pas accepter qu'un groupe soit mis à mal à cause d'une personne.

Santé

Au moment du départ, le/la participant·e doit se trouver en bonne santé. S'il/elle est en fin de traitement et que sa maladie n'est pas contagieuse, il peut partir en camp, sous réserve de l'aval d'un médecin, avec certificat médical, ainsi que l'aval du responsable de l'association.

Le cas échéant, il sera demandé un protocole clair quant au suivi de ce traitement.

Nous vous rappelons que **nos collaborateur·ice·s ne sont pas habilité·e·s ni formé·e·s à donner des soins médicaux spécifiques** prodigués habituellement par des professionnel·le·s même s'ils peuvent être habituellement donnés par les proches.

Le/La responsable du séjour se permet de ne pas accepter un/une participant·e malade lors du départ et/ou de demander son retour si son état se péjore durant le séjour.

Médication

Vous devez compléter **impérativement** la fiche d'urgence d'insieme Vaud, transmise par courrier 1 mois avant le séjour. Celle-ci comporte le traitement pour le séjour, de façon claire et précise. La personne référente atteste par sa signature que les informations données sont conformes aux prescriptions médicales.

Nous n'acceptons pas les fiches de médication des différents établissements sociaux-éducatifs.

En ce qui concerne les médicaments, le/la participant·e doit venir avec sa médication au complet. Les comprimés doivent être contenus dans un semainier, même pour le weekend. Les autres conditionnements doivent être mis dans une pochette.

Veillez noter qu'en cas de modification du protocole thérapeutique, nous nous réservons le droit de refuser la prise en charge du/de la participant·e au sein du camp. Il convient de préciser que la responsabilité du suivi médical n'incombe pas à nos équipes.

Dossier

Le dossier doit être complet et actualisé par le parent/curateur·ice/équipe institutionnelle qui certifie que les informations correspondent à la réalité. Il devra contenir tous les documents demandés, et fourni au moment de l'inscription. Le/la référant·e certifie que les informations données sont conformes à la réalité et que les documents sont valables. Si entre l'inscription et le départ en camp, des changements ont eu lieu, la personne référente est responsable d'informer l'association et de procéder aux réajustements nécessaires. Ce dossier peut être rempli avec notre conseil-soutien.

Tous les documents doivent être remis et s'il manque un document, la participation au séjour peut être remise en cause.

Païement

Le/La participant·e reçoit la convocation au séjour ainsi que la facture 30 jours avant le départ.

Le paiement est à effectuer avant le début du séjour selon l'échéance de la facture. Dans le prix du séjour sont comprises la TVA et la redevance de l'allocation d'impotence si le/la participant·e en bénéficie.

Si un camp n'a pu être payé, la participation aux camps suivants reste en suspens jusqu'au paiement.

En cas de difficultés, nous vous rappelons que notre conseil-soutien est à votre disposition pour vous aider à trouver des solutions et convenir d'un éventuel arrangement de paiement.

Assurances

Chaque participant·e doit posséder **les 3 assurances** mentionnées ci-dessous :

- Assurance maladie
- Assurance Accident
- Assurance Responsabilité Civile

Une attestation de Responsabilité Civile privée devra nous être fournie au moment de l'inscription. Vous avez aussi la possibilité de souscrire par vos propres moyens une assurance désistement personnelle.

Annulation

Une annulation peut intervenir sans frais jusqu'à 30 jours avant le séjour.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant, la totalité du séjour devra être payée.

Afin d'éviter ce genre de désagréments, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Le TCS propose, entre autres, ce genre d'assurance. **Cliquez ici** pour de plus amples informations.

Urgences

En cas de situation d'urgence, maladie / accident / crise, nos équipes font appel aux services d'urgence nécessaires. Elles relaient l'information immédiatement. Elles se chargent de prendre soin du participant si cela est possible et ne pèjore pas son état ni celui du groupe.

Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit de le confier à un service d'urgence disponible et/ou de demander le retour à domicile du/de la participant·e à tout moment.

Une personne autorisée à prendre en charge le/la participant·e doit être atteignable et disponible durant toute la durée du séjour.

Informations importantes

Transports

Lors des semaines de camps (1 ou 2 semaines) :

L'aller et le retour sont organisés par vos propres moyens.

Vous pouvez contacter **Transport Handicap Vaud**, **Voie Verte** ou **TPMR MisterLimone** si vous n'avez pas la possibilité d'y emmener votre enfant/pupille vous-même.

Lors des weekends et des longs weekends :

L'aller et le retour sont organisés par insieme Vaud, départ depuis la Fondation Eben-Hézer, Chemin de Rovéréaz 25, 1012 Lausanne.

Objets perdus

Le nom de famille du participant doit être bien visible sur toutes les affaires personnelles, ceci afin de limiter le nombre d'objets perdus.

Les objets sans nom clairement identifié seront donnés à des œuvres caritatives en fin d'année.

Merci de ne pas emmener d'objets de valeurs (bijoux, appareils électroniques, etc.) sur les camps.

insieme Vaud décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégât d'objet personnel, aucun remboursement ne pourra être réalisé.

Argent de poche

Merci de prendre uniquement la somme d'argent de poche demandée dans la convocation. Les adultes autonomes qui le souhaitent peuvent gérer eux-mêmes leur argent et en prennent donc la responsabilité.

En cas de vol ou de perte, insieme Vaud décline toute responsabilité.

Données personnelles

Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées des participant·es seront transmises aux subventionneurs (communes, cantons, fondations, etc.) dans le cadre de notre recherche de fonds.

Des photos ou vidéos sont prises pendant les séjours. Le consentement à celles-ci est considéré comme tacite. Merci en cas de désaccord de vous adresser à l'association insieme Vaud

Lausanne, octobre 2024